



Discipline Dressage

Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage

Principe

Peuvent faire partie d'un cadre de la discipline Dressage (Elite, Perspective, U-25, Jeunes Cavaliers, Juniors ou Poney) les paires cavalier/cheval qui, **au lieu des résultats minimums requis (voir critères du cadre), démontrent un grand potentiel d'amélioration leur permettant de figurer en bonne place dans les épreuves internationales et promettant de bonnes perspectives.** Pour être admis dans un cadre de la discipline Dressage, le cavalier / la cavalière doit impérativement signer la Convention concernant l'appartenance à un cadre de Swiss Equestrian.

Par principe, un membre se qualifie toujours en couple avec un cheval/poney pour un cadre de Dressage.

Les résultats des épreuves nationales à l'étranger doivent être annoncés spontanément au responsable du cadre ainsi qu'au secrétariat de Swiss Equestrian.

Afin qu'un résultat obtenu lors d'un concours national puisse être pris en compte, 5 paires au moins ont dû prendre le départ dans ladite épreuve. La Commission de sélection Dressage de Swiss Equestrian se garde le droit de prendre en considération et d'évaluer différemment, selon leur pertinence, les résultats en vue d'éventuelles sélections.

1. Critères de nomination dans un cadre

- Obtention des résultats exigés selon annexe, chiffre 1.
- Résultats pris en compte : ceux de l'année courante avec le même cheval/poney.
- La COSEL peut nommer une paire dans le cadre, sur la base de son potentiel d'amélioration, même sans les résultats exigés. Une telle nomination est valable une année. Après une année, la paire est évaluée à nouveau par la COSEL. La COSEL peut prolonger cette nomination d'une année.

Le fait de remplir les critères de sélection ne signifie pas une nomination automatique dans un cadre.

Les membres d'un cadre de la discipline Dressage sont normalement nommés par la COSEL pour une période d'une année.

Une nomination dans un cadre est possible en tout temps (évaluation continue). Un changement de cadre (promotion) est également possible en tout temps. Les listes du cadre sont continuellement actualisées.

2. Critères de sélection pour les championnats

Pour prétendre à une place dans l'équipe suisse de dressage lors de championnats (CE, JEM ou JO), les critères suivants doivent être remplis par une paire cavalier/cheval lors de la sélection des membres de l'équipe par la COSEL :

- Remplir les conditions FEI
- Être membre du cadre de la discipline Dressage correspondant

- Avoir obtenu les résultats exigés selon annexe, chiffre 2. Des exceptions peuvent être autorisées par la COSEL (résultats manquants en raison de blessures, athlètes talentueux, école/études, etc.)
- Résultats pris en compte : ceux de l'année courante
- Avoir participé aux épreuves d'évaluation et/ou de sélection décidées par la COSEL selon annexe, chiffre 3

La COSEL rend sa décision de sélection sur la base des critères de sélection suivants :

- Résultats obtenus lors des épreuves d'évaluation ou de sélection
- Résultats obtenus lors des autres compétitions
- Régularité des résultats (évolution de la courbe des performances)
- Etat de forme et de santé du cheval et de la cavalière / du cavalier
- Engagement et « commitment » de la cavalière / du cavalier
- Expérience de la paire cavalier/cheval en championnats internationaux
- Futur et perspective de la paire
- Intégration de la cavalière / du cavalier dans l'équipe et l'environnement global
- Dans tous les cas, la COSEL décide selon des critères objectifs, donc orientée vers les performances, mais aussi orientés vers le but, le succès et l'avenir.

Le fait de remplir les critères de sélection ne signifie pas une sélection automatique de la paire pour le championnat.

3. Entraînements du cadre/cours de promotion, évaluations, concours et accompagnement aux concours, coûts

3.1 Buts

Outre l'amélioration du niveau de rendement des cavaliers/cavalières et des chevaux, d'autres éléments comme l'esprit d'équipe, la motivation réciproque, ainsi que la coordination des méthodes d'entraînement entre l'entraîneur du cadre et l'entraîneur personnel devront également être favorisés dans les entraînements du cadre/cours de promotion. À cette fin, les entraîneurs personnels devraient être présents – le plus souvent possible – dans les entraînements et les évaluations. Les propriétaires de chevaux sont également les bienvenus.

3.2 Mise en pratique

Les entraînements devraient notamment servir de bilan personnel de compétences et de situation initiale pour la promotion ultérieure et le développement de la paire.

De plus, si possible quelques fois par année, l'entraîneur du cadre se tient à disposition pour l'accompagnement aux concours en Suisse et à l'étranger. La coordination de ces engagements se fait après entente préalable avec le Chef Sport de la discipline Dressage et le/la responsable du cadre. Sur demande et dans la mesure des possibilités, l'entraîneur du cadre peut également être à disposition pour les entraînements personnels et l'accompagnement aux compétitions, mais seulement après discussion préalable avec le/la responsable du cadre.

3.3 Participation

La participation aux entraînements du cadre/cours de promotion est obligatoire. La participation des membres du cadre vivant à l'étranger est discutée individuellement avec le responsable du cadre compétent. Si ces derniers ne participent pas aux entraînements de cadre, les entraînements privés doivent être discutés avec l'entraîneur national et la responsable des cadres.

Selon les horaires disponibles, le responsable du cadre se garde le droit de faire un choix.

Lors d'une annulation de la participation pour des raisons de santé, un certificat vétérinaire ou un certificat médical pertinent détaillant la blessure exacte doit être remis spontanément.

Si les absences se répètent, la Commission de sélection Dressage peut décider une exclusion du cadre.

Durant l'année, le Chef Sport de la discipline Dressage, en collaboration avec le/la responsable du cadre, peut inviter aux entraînements des cavalier/cavalières qui ne sont pas encore confirmés dans leur catégorie respective, mais qui démontrent des progrès exceptionnels.

3.4 Coûts

Les frais pour l'entraîneur du cadre (à l'exception des frais pour les entraînements personnels et l'accompagnement personnel aux concours selon chiffre 3.2 dernière phrase) et l'infrastructure lors d'entraînements centraux seront supportés par la discipline Dressage. Tous les autres frais, les finances d'engagement, les frais de transport et les dépenses pour l'hébergement des cavalières et cavaliers lors d'entraînements communs, d'évaluation ou de compétitions, seront à la charge des membres du cadre.

Annexes:

- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre Elite dressage
- Critères de nomination et de sélection pour le cadre U25(+) dressage
- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre Jeunes Cavaliers dressage
- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre Juniors dressage
- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre Children dressage
- Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre Poney dressage

Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour les cadres Elite et Perspective

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

1. Critères de nomination pour les cadres

Cadre Elite

- Avoir obtenu au minimum 69% en épreuve de catégorie Grand Prix ou Grand Prix Spécial lors d'un CDI en Suisse ou à l'Étranger pendant l'année en cours. Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération.
- L'appartenance au cadre peut être réexaminée et redéfinie environ tous les 6 mois.

Cadre Perspective

Le cadre Perspective est prévu pour les paires cavalier/cheval qui ne remplissent pas encore les conditions pour le cadre U25 ou Elite mais dont l'analyse de potentiel montre qu'une telle promotion est possible dans les prochaines années. Que ce soit parce que le cheval n'a pas encore atteint les objectifs demandés dû à son âge mais qui présente des résultats correspondant à son âge et / ou que le cavalier n'a pas encore atteint le niveau de formation. Même si la sélection n'est toujours valable que pour une année, l'évaluation du potentiel est estimée sur les trois prochaines années.

2. Critères de sélection pour les Championnats Elite (CE / CM / JEM)

JO : consulter les critères spéciaux de sélection en collaboration avec Swiss Olympic

Individuel et Equipe

- Remplir les critères de qualification de la FEI
- CE/CM : participer pendant la saison en cours à au moins trois CDI Outdoor dont un au moins de niveau CDI4* ou CDI5*.

Autres critères

- Courbe de forme en vue du Championnat
- Composition du niveau des participants lors de participation à des CDI
- Composition du groupe des juges lors de participation à des CDI en vue du Championnat
- Participation obligatoire à un CDIO en cas de sélection
- Etat de santé et condition physique du cheval
- Etat de santé, condition physique et mentale du cavalier
- Esprit d'équipe du cavalier
- Engagements en faveur du sport d'Elite

Critères supplémentaires pour une sélection individuelle (si aucune équipe ne peut être sélectionnée).

Les cavaliers individuels doivent obtenir dans l'année en cours jusqu'à la date de sélection dans un Grand-Prix Outdoor CDI3*/4*/5*/CDI-W ou CDIO au moins deux fois un résultat de 70% ou plus. Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne signifie pas la sélection automatique de la paire cavalier/cheval pour le championnat en question.

3. Epreuves d'évaluation pour le Championnat international Elite (CE / CM / JEM)

3.1. Places d'évaluation

- Tous les CDI Outdoor 3* et plus haut, CDIO et CDI-W

Les places d'évaluation et de sélection obligatoires sont déterminées par la COSEL une fois que les dates définitives des concours CH et internationaux sont disponibles et peuvent être complétées à tout moment par le responsable des cadres sur sa demande (évaluation permanente).

La participation à ces épreuves est obligatoire. Dispenses uniquement en cas de force majeure !

4. Subordination

Le cadre Elite est soumis à l'autorité du /de la responsable du cadre Elite.

Le respect de la convention de cadre est obligatoire.

Critères de nomination et de sélection pour le cadre U25

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

1. Critères de nomination pour le cadre U25

- Avoir obtenu au minimum 68% lors d'un CDI dans une épreuve de la catégorie Intermédiaire II ou Grand Prix Jeunes Cavaliers 16-25. Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération.
- En cas de qualification conforme aux conditions de cadre, un changement dans le cadre Elite (promotion) est possible en tout temps.
- Les cavaliers/cavalières peuvent être pris dans le cadre U25 jusqu'à l'année de leurs 25 ans.

2. Critères de sélection pour les Championnats d'Europe U25

Equipe et individuel (si aucune équipe ne peut être sélectionnée)

- Avoir obtenu deux épreuves internationales de catégorie FEI Intermed. II, FEI Grand Prix JC 16-25 ou en Grand Prix ou Grand Prix Spécial deux résultats égaux ou supérieurs à 68% lors de deux concours internationaux CDI ou CDIO différents. Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération. Il faut participer à min. 3 concours internationaux dans l'année en cours.
- Les deux résultats doivent être obtenus dans l'année courante, les autres pouvant être de l'année précédente (à compter du championnat international).
- Si un couple participe déjà dans la catégorie supérieure pendant la saison en cours, ces résultats sont pris en compte pour la sélection en accord avec la COSEL.

Autres critères (Equipe et Individuel)

- Courbe de forme en vue du Championnat
- Composition du niveau des participants lors de participation à des CDI
- Composition du groupe des juges lors de participation à des CDI en vue du Championnat
- Participation obligatoire à un CDIO en cas de sélection
- Etat de santé et condition physique du cheval
- Etat de santé, condition physique et mentale du cavalier
- Esprit d'équipe du cavalier
- Engagements en faveur du sport d'Elite

Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne signifie pas la sélection automatique de la paire cavalier/cheval pour le championnat en question.

La COSEL dressage peut exceptionnellement nommer des paires pour le Championnat d'Europe, qui ne remplissent pas complètement les critères de sélection.

3. Epreuves d'évaluation pour le Championnat d'Europe U25

3.1 Places d'évaluation

- Tous les CDI-U25, CDIO-25 et CDI/CDIO Grand Tour

3.2 Epreuves d'évaluation

- Tous les concours comptent comme épreuves d'évaluation. Les places d'évaluation et de sélection obligatoires sont définies par la COSEL, après mise à disposition des dates de manifestations CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse

La participation à ces épreuves est **obligatoire**. **Dispenses uniquement en cas de force majeure !**

La présélection pour les CE 2024 aura lieu après la semaine de calendrier 23. Les CE ont lieu du 16 au 21 juillet 2024 à St. Margarethen (AUT). Selon le déroulement de la saison, la sélection définitive aura lieu au cours de la semaine 26.

4. Subordination

Le cadre U25 est soumis à l'autorité du/de la responsable du cadre Elite.

Le respect de la convention de cadre est obligatoire.

Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre Jeunes Cavaliers

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

1. Critères de nomination pour le cadre Jeunes Cavaliers

- La sélection se fait sur la base de la PISTE (Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur). Les exigences minimales pour pouvoir être évalué/e, resp. sélectionné/e sur la base de la PISTE sont publiées au printemps pour les cadres de l'année suivante sur le site Internet de Swiss Equestrian avec l'avant-programme de la « Sélection des cadres Relève ». Les résultats indicatifs requis servant d'orientation mais qui ne garantissent pas l'accès au cadre national consistent à atteindre **66% ou plus** dans les épreuves S dès S1 de **2 différents** concours. Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération.

Les critères sont les exigences minimales d'admission à la sélection des cadres qui se déroule en automne, mais ils n'assurent pas une sélection automatique dans le cadre.

L'admission à un cadre au 1^{er} janvier et l'obtention de la Swiss Olympic Talent Card (nationale pour les cadres nationaux et régionale pour les cadres régionaux) ne seront effectives que si le processus complet de la sélection des cadres y compris le test sportif a été suivi.

- Les critères d'évaluation PISTE sont publiés sur www.swiss-equestrian.ch

2. Critères de sélection pour le Championnat d'Europe Jeunes Cavaliers

Equipe

- Avoir obtenu à **trois reprises**, lors d'une épreuve de préparation FEI (S31), lors d'un test par équipe FEI (St-George) ou lors d'un test individuel FEI (S32), un résultat **égal ou supérieur à 68%** lors de **3 différents** concours nationaux CDN et avoir obtenu à **trois reprises**, lors d'une épreuve de préparation FEI (S31), lors d'un test par équipe FEI (St-George) ou lors d'un test individuel FEI (S32), un résultat **égal ou supérieur à 68%** lors de **3 différents** concours internationaux CDI ou CDI(O)Y. Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération. Il faut participer à min. 3 concours internationaux dans l'année en cours.
- Au **moins** deux de ces trois résultats internationaux doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international (CE).
- Si un couple participe déjà dans la catégorie supérieure pendant la saison en cours, ces résultats sont pris en compte pour la sélection en accord avec la COSEL.

Individuel (lorsqu'il n'est pas possible de sélectionner une équipe)

- Les cavaliers individuels doivent avoir obtenu au moins deux fois 70 % ou plus dans les épreuves internationales figurant sous « critères de sélection pour l'équipe ». Il faut participer à min. 3 concours internationaux dans l'année en cours.
- Au **moins** deux de ces trois résultats internationaux doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international (CE).

Autres critères (Equipe et Individuel)

- Courbe de forme en vue du Championnat
- Composition du niveau des participants lors de participation à des CDI
- Composition du groupe des juges lors de participation à des CDI en vue du Championnat
- Participation obligatoire à un CDIO en cas de sélection
- Etat de santé et condition physique du cheval
- Etat de santé, condition physique et mentale du cavalier
- Esprit d'équipe du cavalier

- Engagements en faveur du sport d'Elite

Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne signifie pas la sélection automatique de la paire cavalier/cheval pour le championnat en question.

La COSEL dressage peut exceptionnellement nommer des paires pour le Championnat d'Europe, qui ne remplissent pas complètement les critères de sélection.

Résumé (voir catégories des épreuves et autres conditions ci-dessus)

- Equipe : 3 x min. 68% CDN et 3 x min. 68% CDI/CDIO dont 2 résultats au moins dans l'année en cours.
- Individuel : 3 x min. 68% CDN et 3 x min. 70% CDI/CDIO dont 2 résultats au moins dans l'année en cours.

3. Places qualificatives pour le Championnat d'Europe Jeunes Cavaliers

3.1 Places de sélection

- Tous les CDI-Y, CDIO-Y et CDI petit tour. Il faut se conformer aux ordres du responsable de cadre.

3.2 Epreuves d'évaluation

- Tous les concours comptent comme épreuves d'évaluation. Les places d'évaluation et de sélection sont définies par la COSEL après mise à disposition des dates de manifestations CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse

La participation à ces épreuves est **obligatoire**. **Dispenses uniquement en cas de force majeure !**

La présélection pour les CE 2024 aura lieu après la semaine de calendrier 23. Les CE ont lieu du 16 au 21 juillet 2024 à St. Margarethen (AUT). Selon le déroulement de la saison, la sélection définitive aura lieu au cours de la semaine 26.

4. Subordination

Le cadre Jeunes Cavaliers est soumis à l'autorité du/de la responsable du cadre de la Relève. Le respect de la convention de cadre est obligatoire.

Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre Juniors

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

1. Critères de nomination pour le cadre Juniors

- La sélection se fait sur la base de la PISTE (Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur). Les exigences minimales pour pouvoir être évalué/e, resp. sélectionné/e sur la base de la PISTE sont publiées au printemps pour les cadres de l'année suivante sur le site Internet de Swiss Equestrian avec l'avant-programme de la « Sélection des cadres Relève ». Les résultats indicatifs requis servant d'orientation mais qui ne garantissent pas l'accès au cadre national consistent à atteindre **66% ou plus** dans les épreuves M dès M25 ou plus élevées de **2 différents** concours. Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération.

Les critères sont les exigences minimales d'admission à la sélection des cadres qui se déroule en automne, mais ils n'assurent pas une sélection automatique dans le cadre.

L'admission à un cadre au 1^{er} janvier et l'obtention de la Swiss Olympic Talent Card (nationale pour les cadres nationaux et régionale pour les cadres régionaux) ne seront effectives que si le processus complet de la sélection des cadres y compris le test sportif a été suivi.

- Les critères d'évaluation PISTE sont publiés sur www.swiss-equestrian.ch.

Résultats pris en compte : ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir du championnat international de l'année précédente.

2. Critères de sélection pour le Championnat d'Europe Juniors

Equipe

- Avoir obtenu, à **trois reprises**, lors d'une épreuve de préparation Juniors FEI, lors d'un test par équipe FEI (M28) ou lors d'un test individuel FEI (M29), un résultat **égal ou supérieur à 68%** lors de **3 différents** concours **nationaux** (CDN) et avoir obtenu à **trois reprises**, lors d'une épreuve de préparation Juniors FEI, lors d'un test par équipe FEI (M28) ou lors d'un test individuel FEI (M29), un résultat **égal ou supérieur à 68%**, lors de **3 différents** concours internationaux (CDI(O)J). Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération. Il faut participer à min. 3 concours internationaux dans l'année en cours.
- **Au moins** deux de ces trois résultats internationaux demandés doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international de l'année précédente (CE).
- Si un couple participe déjà dans la catégorie supérieure pendant la saison en cours, ces résultats sont pris en compte pour la sélection en accord avec la COSEL.

Individuel (lorsqu'il n'est pas possible de sélectionner une équipe)

- Les cavaliers individuels doivent avoir obtenu au moins deux fois 70 % ou plus dans les épreuves internationales figurant sous « critères de sélection pour l'équipe ». Il faut participer à min. 3 concours internationaux dans l'année en cours.
- **Au moins** deux de ces trois résultats internationaux demandés doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international de l'année précédente (CE).

Autres critères (Equipe et Individuel)

- Courbe de forme en vue du Championnat
- Composition du niveau des participants lors de participation à des CDI
- Composition du groupe des juges lors de participation à des CDI en vue du Championnat
- Participation obligatoire à un CDIO en cas de sélection
- Etat de santé et condition physique du cheval

- Etat de santé, condition physique et mentale du cavalier
- Esprit d'équipe du cavalier
- Engagements en faveur du sport d'Elite

Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne signifie pas la sélection automatique de la paire cavalier/cheval pour le championnat en question.

La COSEL dressage peut exceptionnellement nommer des paires pour le Championnat d'Europe, qui ne remplissent pas complètement les critères de sélection.

Résumé (voir catégories des épreuves et autres conditions ci-dessus)

- Equipe : 3 x min. 68% CDN et 3 x min. 68% CDI/CDIO dont 2 résultats au moins dans l'année en cours.
- Individuel : 3 x min. 68% CDN et 3 x min. 70% CDI/CDIO dont 2 résultats au moins dans l'année en cours.

3. Places qualificatives pour le Championnat d'Europe Juniors

3.1 Places de sélection

- Tous CDI-J et CDIO-J. Il faut se conformer aux ordres du responsable de cadre.

3.2 Epreuves d'évaluation

- Tous les concours comptent comme épreuves d'évaluation. Les places d'évaluation et de sélection sont définies par la COSEL, après mise à disposition des dates de manifestations CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse

La participation à ces épreuves est **obligatoire**. **Dispenses uniquement en cas de force majeure !**

La présélection pour les CE 2024 aura lieu après la semaine de calendrier 23. Les CE ont lieu du 16 au 21 juillet 2024 à St. Margarethen (AUT). Selon le déroulement de la saison, la sélection définitive aura lieu au cours de la semaine 26.

4. Subordination

Le cadre Juniors est soumis à l'autorité du/de la responsable du cadre de la Relève.

Le respect de la convention de cadre est obligatoire.

Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour les CE Children

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

1. Critères de nomination pour le cadre Children

- La sélection se fait sur la base de la PISTE (Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur). Les exigences minimales pour pouvoir être évalué/e, resp. sélectionné/e sur la base de la PISTE sont publiées au printemps pour les cadres de l'année suivante sur le site Internet de Swiss Equestrian avec l'avant-programme de la « Sélection des cadres Relève ». Les résultats indicatifs requis servant d'orientation mais qui ne garantissent pas l'accès au cadre national consistent à atteindre **66% ou plus** dans les épreuves L dès L14 ou plus élevées de **2 différents** concours. Bride et équipement (bride avec filet, éperons émoussés de 3,5 cm (facultatif)) selon le Règlement FEI. Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération.

Les critères sont les exigences minimales d'admission à la sélection des cadres qui se déroule en automne, mais ils n'assurent pas une sélection automatique dans le cadre.

L'admission à un cadre au 1^{er} janvier et l'obtention de la Swiss Olympic Talent Card (nationale pour les cadres nationaux et régionale pour les cadres régionaux) ne seront effectives que si le processus complet de la sélection des cadres y compris le test sportif a été suivi.

- Les critères d'évaluation PISTE sont publiés sur www.swiss-equestrian.ch.

Résultats pris en compte : ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir du championnat international de l'année précédente.

2. Critères de sélection pour le Championnat d'Europe Children

Equipe et individuel (si aucune équipe ne peut être sélectionnée)

- Avoir obtenu, à **trois reprises**, un résultat égal ou supérieur à **70%** lors d'une épreuve de préparation Children FEI, lors d'un test par équipe FEI, lors d'un test individuel FEI) ou lors d'une épreuve nationale dès l'épreuve L16 un résultat **égal ou supérieur à 68%** lors de **3 différents** concours **nationaux** (CDN) et avoir également obtenu à **trois reprises**, lors d'une épreuve de préparation Children FEI, lors d'un test par équipe FEI ou lors d'un test individuel FEI un résultat **égal ou supérieur à 70%**, lors de **3 différents** concours internationaux (CDI(O)CH). Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération. Il faut participer à min. 3 concours internationaux dans l'année en cours.
- **Au moins** deux de ces trois résultats internationaux demandés doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international de l'année précédente (CE).
- Si un couple participe déjà dans la catégorie supérieure pendant la saison en cours, ces résultats sont pris en compte pour la sélection en accord avec la COSEL.

Autres critères (Equipe et Individuel)

- Courbe de forme en vue du Championnat
- Composition du niveau des participants lors de participation à des CDI
- Composition du groupe des juges lors de participation à des CDI en vue du Championnat
- Participation obligatoire à un CDIO en cas de sélection
- Etat de santé et condition physique du cheval
- Etat de santé, condition physique et mentale du cavalier
- Esprit d'équipe du cavalier
- Engagements en faveur du sport d'Elite

Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne signifie pas la sélection automatique de la paire cavalier/cheval pour le championnat en question.

La COSEL dressage peut exceptionnellement nommer des paires pour le Championnat d'Europe, qui ne remplissent pas complètement les critères de sélection.

Résumé (voir catégories des épreuves et autres conditions ci-dessus)

- Individuel et Equipe : 3 x min. 68% (programmes nationaux) ou 3 x min. 70% (programmes FEI) CDN et 3 x min. 70% CDI/CDIO dont 2 résultats au moins dans l'année en cours.

3. Places qualificatives pour le Championnat d'Europe Children

3.1 Places de sélection

- Tous CDI-CH et CDIO-CH. Il faut se conformer aux ordres du responsable de cadre.

3.2 Epreuves d'évaluation

- Tous les concours comptent comme épreuves d'évaluation. Les places d'évaluation et de sélection sont définies par la COSEL, après mise à disposition des dates de manifestations CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse

La participation à ces épreuves est **obligatoire**. **Dispenses uniquement en cas de force majeure !**

La sélection définitive pour les CE 2024 aura lieu après la semaine de calendrier 23. Les CE ont lieu du 25 au 28 juillet 2024 à Opglabbeek (BEL). Selon le déroulement de la saison, la sélection définitive aura lieu au cours de la semaine 26.

4. Subordination

Le cadre Children est soumis à l'autorité du/de la responsable du cadre de la Relève.

Le respect de la convention de cadre est obligatoire.

Critères de nomination, de sélection et places qualificatives pour le cadre Poney Dressage

(Annexe au Concept de nomination et de sélection de la discipline Dressage)

1. Critères de nomination pour le cadre Poney

- La sélection se fait sur la base de la PISTE (Pronostic intégratif et systématique par l'estimation de l'entraîneur). Les exigences minimales pour pouvoir être évalué/e, resp. sélectionné/e sur la base de la PISTE sont publiées au printemps pour les cadres de l'année suivante sur le site Internet de Swiss Equestrian avec l'avant-programme de la « Sélection des cadres relève ». Les résultats indicatifs requis servant d'orientation mais qui ne garantissent pas l'accès au cadre national consistent à atteindre **66% ou plus** dans lors de **deux différents concours** (CDN) dès L16. Bride et équipement (bride avec filet, éperons émoussés de 3,5 cm (facultatif)), cravache de 1 m) selon le Règlement Poney FEI. Les résultats de la Kür ne sont pas pris en considération.

Les critères sont les exigences minimales d'admission à la sélection des cadres qui se déroule en automne, mais ils n'assurent pas une sélection automatique dans le cadre.

L'admission à un cadre au 1^{er} janvier et l'obtention de la Swiss Olympic Talent Card (nationale pour les cadres nationaux et régionale pour les cadres régionaux) ne seront effectives que si le processus complet de la sélection des cadres y compris le test sportif a été suivi.

- Les critères d'évaluation PISTE sont publiés sur www.swiss-equestrian.ch.
- Être en possession d'un certificat de toisage établi par le vétérinaire de la discipline Dressage.

Résultats pris en compte : ceux de l'année courante et ceux obtenus à partir du championnat international de l'année précédente.

2. Critères de sélection pour le Championnat d'Europe Poney

Equipe

- Avoir obtenu à **trois reprises**, lors d'une épreuve de préparation Poney FEI, lors d'un test par équipe FEI (L19) ou lors d'un test individuel FEI (L20), un résultat **égal ou supérieur à 68%** lors de **3 différents concours nationaux** (CDN) (bride et équipement selon chiffre 1) et avoir obtenu à **trois reprises**, lors d'une épreuve de préparation Poney FEI, lors d'un test par équipe FEI (L19) ou lors d'un test individuel FEI (L20), un résultat **égal ou supérieur à 68%**, lors de **3 différents concours internationaux** (CDI(O)P). Les résultats Kür ne sont pas pris en considération. Il faut participer à min. 3 concours internationaux dans l'année en cours.
- **Au moins** deux de ces trois résultats internationaux demandés doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international de l'année précédente (CE).
- Si un couple participe déjà dans la catégorie supérieure pendant la saison en cours, ces résultats sont pris en compte pour la sélection en accord avec la COSEL.

Individuel (lorsqu'il n'est pas possible de sélectionner une équipe)

- Les cavaliers individuels doivent avoir obtenu au moins deux fois 70 % ou plus dans les épreuves internationales figurant sous « critères de sélection pour l'équipe ». Il faut participer à min. 3 concours internationaux dans l'année en cours.
- **Au moins** deux de ces trois résultats internationaux demandés doivent avoir été obtenus dans l'année courante, les autres peuvent l'avoir été dans l'année précédente, à partir du championnat international de l'année précédente (CE).

Autres critères (Equipe et individuel)

- Courbe de forme en vue du Championnat

- Composition du niveau des participants lors de participation à des CDI
- Composition du groupe des juges lors de participation à des CDI en vue du Championnat
- Participation obligatoire à un CDIO en cas de sélection
- Etat de santé et condition physique du cheval
- Etat de santé, condition physique et mentale du cavalier
- Esprit d'équipe du cavalier
- Engagements en faveur du sport d'Elite

Le fait d'avoir obtenu ces résultats ne signifie pas la sélection automatique de la paire cavalier/cheval pour le championnat en question.

La COSEL dressage peut exceptionnellement nommer des poneys, des paires pour le Championnat d'Europe, qui ne remplissent pas complètement les critères de sélection.

Résumé (voir catégories des épreuves et autres conditions ci-dessus)

- Equipe : 3 x min. 68% CDN et 3 x min. 68% CDI/CDIO dont 2 résultats au moins dans l'année en cours.
- Individuel : 3 x min. 68% CDN et 3 x min. 70% CDI/CDIO dont 2 résultats au moins dans l'année en cours.

3. Places qualificatives pour le Championnat d'Europe Poney

3.1 Places de sélection

- Tous les CDI-P et CDIO-P. Il faut se conformer aux ordres du responsable de cadre.

3.2 Epreuves d'évaluation

- Tous les concours comptent comme épreuves d'évaluation. Les places d'évaluation et de sélection sont définies par la COSEL, après mise à disposition des dates de manifestations CH et internationaux et peuvent être complétées par le/la responsable du cadre en tout temps (évaluation continue).
- Championnat Suisse

La participation à ces épreuves est **obligatoire**. **Dispenses uniquement en cas de force majeure !**

La sélection définitive pour les CE 2024 aura lieu après la semaine de calendrier 23. Les CE ont lieu du 25 au 28 juillet 2024 à Opglabbeek (BEL). Selon le déroulement de la saison, la sélection définitive aura lieu au cours de la semaine 26.

4. Subordination

Le cadre Poney est soumis à l'autorité du/de la responsable du cadre de la Relève.

Le respect de la convention de cadre est obligatoire.

Approuvé par la COSEL Dressage le 13 novembre 2023.